

ART THERAPIE

FEDERATION FRANCAISE D ART THERAPIE

« L'art-thérapie est une pratique de soin fondée sur l'utilisation thérapeutique du processus de création artistique. »

Définir l'art-thérapie est complexe. L'art se met au service du soin pour renouer une communication, stimuler les facultés d'expression et dynamiser les processus créatifs de la personne. Il s'agit de soins psychiques mais aussi de soins du corps. Les art-thérapeutes interviennent auprès de personnes souffrant de difficultés psychiques et/ou psychologiques, ou en situation de fragilité (maladie, vieillissement, handicap, exclusion sociale, dépendances, traumatismes, ...)

Les art-thérapeutes reçoivent les personnes au sein de leur atelier, cabinet ou en institution, travaillant seul ou en équipe. À travers la production artistique : modelage en terre, peinture, bande dessinée, marionnette, personnage de théâtre, chant, danse, musique, vidéo, les art-thérapeutes aident à développer les capacités créatives, à construire une image valorisante de soi, à exprimer et soulager une souffrance...

Les art-thérapeutes créent un dispositif d'accompagnement permettant à la personne d'exprimer, de mettre en forme et d'élaborer le dicible comme l'indicible, de créer des liens et du sens dans un processus de changement.

Médiations artistiques

L'art-thérapeute a une connaissance et une pratique artistique personnelles.

Les art-thérapeutes travaillent avec une seule médiation ou en associent plusieurs:

- Peinture - Dessin - Collage - Photo ...
- Sculpture - Modelage - Installation ...
- Danse - Expression corporelle - Mouvement ...
- Musique - Voix ...
- Cinéma - Image animée - Vidéo ...
- Théâtre - Mime - Conte - Masque - Marionnettes - Clown ...
- Littérature - Ecriture ...

Comment, où ?

Les ateliers ou les prises en charge sont proposés en individuel ou en groupe. Les séances durent une à deux heures, voire davantage, selon le type de population concerné et la forme d'intervention. La périodicité des séances se décide au début de l'engagement, après une rencontre préliminaire. C'est un travail qui se développe dans la durée, un minimum de séances est nécessaire.

En libéral, il s'agit généralement d'une démarche volontaire du patient ou de sa famille. Une prise en charge à domicile est possible. En institution, une indication est posée et discutée avec l'équipe pluridisciplinaire, en accord avec le patient, et s'inscrit dans une prise en charge globale.

Actuellement les art-thérapeutes exercent dans diverses structures (liste indicative mais non exhaustive) : foyers d'accueil, foyers de vie, hôpitaux publics et privés psychiatriques et de soins généraux, maisons de retraite, centres médico-psychologiques (CMP), centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), centres pénitentiaires, centres d'aide par le travail (ESAT), Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), instituts médico-professionnels (IMPro), instituts médico-éducatifs (IME), établissements médico-pédagogiques (EMP), instituts de rééducation pédagogique (IRP), hôpitaux de jour, écoles publiques, privées ou spécialisées, etc...

D'autres applications se développent dans d'autres champs : sociaux, pédagogiques, judiciaires, associatifs, et dans le monde du travail.

D'autres instances administratives ont recours aux art-thérapeutes : DDAS, CAF, Services Sociaux, Pôle Emploi, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Education Nationale (GRETA).

Pour qui ?

L'art-thérapie concerne tous les âges. Elle peut particulièrement être indiquée aux personnes qui ont des difficultés à :

- S'exprimer et communiquer verbalement avec les autres
- Organiser et structurer leur pensée
- Relier leurs paroles, leurs mots à leurs ressentis, leurs émotions, à leur corps

De nombreux troubles psychiques et physiques comportent ce type de difficultés à différents niveaux :

Personnes âgées
Enfants
Adolescents
Adultes
Migrants
Personnes en difficulté/rupture sociale

Personnes souffrant de troubles psychiatriques (pathologies psychiatriques, addictions/dépendances/toxicomanie, troubles de la personnalité ...)

Personnes souffrant de handicap mental et /ou sensori-moteur

Personnes souffrant de difficultés psychologiques et relationnelles (névroses, troubles du comportement, traumatismes, deuils...)

Personnes atteintes de maladies somatiques (cancer, sclérose en plaque, accidents cardio- ou cérébro-vasculaires...)

Personnes en situation de détention

Personnes victimes

- Personnes âgées
- Enfants
- Adolescents
- Adultes
- Migrants
- Personnes en difficulté/rupture sociale
- Personnes souffrant de troubles psychiatriques (pathologies psychiatriques, addictions/dépendances/toxicomanie, troubles de la personnalité ...)
- Personnes souffrant de handicap mental et /ou sensori-moteur
- Personnes souffrant de difficultés psychologiques et relationnelles (névroses, troubles du comportement, traumatismes, deuils...)
- Personnes atteintes de maladies somatiques (cancer, sclérose en plaque, accidents cardio- ou cérébro-vasculaires...)
- Personnes en situation de détention
- Personnes victimes de violences (parentales, conjugales, culturelles associée à un état de guerre...)